



Le 29 avril 2010

## Synthèse de la consultation publique de la CRE sur le développement de capacités fermes de transport de gaz naturel de la France vers la Belgique

### Note technique de consultation

La CRE a organisé, du 17 février au 17 mars 2010, une consultation publique dont l'objectif était de recueillir l'avis des acteurs du marché sur la création d'un nouveau point d'interconnexion avec la Belgique et notamment sur :

- les types de capacités nécessaires de la France vers la Belgique ;
- les différentes solutions techniques et les principes tarifaires envisagés ;
- le déroulement de l'Open Season.

23 contributions ont été adressées à la CRE :

- 16 proviennent d'expéditeurs ou association les représentant : Alpiq, BP, Direct Energie, Distrigas, EDF, EnBW, ENI, E.ON France, Gas Natural, GDF Suez Global Gas & GNL, Poweo, SPE Luminus, Statoil, Total Gas & Power, UPRIGAZ (Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz) et Wingas ;
- 5 proviennent de gestionnaires d'infrastructures gazières : Dunkerque LNG, Elengy, Fluxys, GDF Suez Branche Infrastructure et GRTgaz ;
- 2 proviennent d'associations : l'AFG (Association Française du Gaz) et l'UNIDEN (Union des industries utilisatrices d'énergie).

La grande majorité des acteurs de marché soutient le projet d'open season pour le développement d'une interconnexion régulée à Veurne, par rapport à la réalisation d'une interconnexion directe exemptée entre le terminal de Dunkerque LNG et le marché belge. Cependant, les contributeurs sont très partagés sur la nature des produits commercialisés dans le cadre de l'open season envisagée dans la note de consultation. Une partie d'entre eux souhaite :

- qu'un maximum de capacités soit accessible à tous les acteurs depuis le PEG Nord ;
- la prise en compte de la réalité des flux de gaz non odorisé pour la définition des produits de capacité et ;
- une justification des différences de tarification entre les produits offerts, jugées trop importantes à la lecture de la note de consultation publique.

Par ailleurs, une majorité d'acteurs demande la fixation d'un quota de capacité court terme mais accepte le calendrier de l'open season même si celui-ci est qualifié d'ambitieux par certains.

Enfin, de nombreux acteurs se prononcent en faveur de l'étude d'un mécanisme d'engagements de flux minimaux à Taisnières H.

### **Question 1 :**

**Pour vous, la mise en place de capacités fermes physiques de la France vers la Belgique par le biais de la création d'un nouveau point d'interconnexion présente-t-elle un intérêt ?**

Tous les contributeurs acteurs se sont prononcés sur cette question.

#### ❖ **Expéditeurs**

La majorité des expéditeurs soutient le projet d'une interconnexion régulée par rapport à la réalisation d'une liaison directe exemptée.

Douze expéditeurs jugent le projet utile pour le marché français et complémentaire avec le projet de terminal méthanier de Dunkerque LNG. Certains souhaitent que certaines clarifications soient apportées et émettent des remarques :

- trois expéditeurs considèrent que la nouvelle interconnexion devrait être bidirectionnelle ;
- deux autres expéditeurs demandent des éclaircissements sur les modalités envisagées en Belgique ;
- un expéditeur souhaite qu'un mécanisme d'engagement de flux soit étudié en parallèle.

Quatre expéditeurs s'opposent au projet. Pour deux d'entre eux, le flux de gaz dominant va de la Belgique vers la France. Selon eux, des capacités physiques de la France vers la Belgique ne sont donc pas nécessaires et la création de capacités contractuelles grâce à un mécanisme d'engagement de flux serait suffisante. Un autre expéditeur considère que le projet présente un intérêt au niveau européen, mais n'offre pas d'avantages au consommateur français. Selon lui, les coûts de cette nouvelle interconnexion devraient donc être couverts uniquement par ses utilisateurs. Enfin, deux expéditeurs considèrent que la pose d'une nouvelle canalisation entre la France et la Belgique ne doit pas remettre en cause le principe d'une interconnexion contractuelle unique entre les deux pays.

#### ❖ **Gestionnaires d'infrastructures gazières**

Un gestionnaire d'infrastructure souligne que la création de capacités fermes de la France vers Belgique présente un intérêt majeur pour le terminal de Dunkerque LNG. La possibilité d'un accès au hub de Zeebrugge renforcerait l'attractivité de cette infrastructure. Deux autres gestionnaires d'infrastructures sont également favorables à la création d'un nouveau point d'interconnexion, dans la mesure où l'Open Season démontre une demande suffisante du marché. Selon eux, ce projet permettrait de favoriser l'intégration des marchés français et nord-ouest européens.

Un autre gestionnaire d'infrastructure se prononce en faveur du principe de l'Open Season coordonnée entre GRTgaz et Fluxys à condition que soit prise en compte la possibilité d'un mécanisme d'engagement de flux qui permettrait de créer de la capacité ferme *rebours* à Taisnières H en modérant l'investissement.

Enfin, un cinquième gestionnaire d'infrastructure est défavorable à la création d'une nouvelle interconnexion entre la France et la Belgique, car les utilisateurs des terminaux méthaniers de Montoir et de Tonkin ne pourraient pas accéder aux nouvelles capacités dans les mêmes conditions que les utilisateurs de celui de

Dunkerque LNG.

#### ❖ Associations

Une association est favorable au projet d'une nouvelle interconnexion entre la France et la Belgique qui serait bénéfique à la sécurité d'approvisionnement et au fonctionnement des marchés. Cependant, elle rappelle que la problématique sous-jacente de l'odorisation du gaz sur les réseaux de transport devra être étudiée.

Une autre association n'est pas convaincue de l'intérêt de ce projet tant que des capacités rebours restent disponibles aujourd'hui à Taisnières H. Selon elle, cette nouvelle interconnexion n'offrirait des capacités d'arbitrage qu'à un faible nombre d'acteurs et ne permettrait pas forcément l'amélioration de la liquidité et de la concurrence sur le marché français.

#### **Question 2 :**

**Que pensez-vous des produits de sortie au point d'interconnexion de Veurne envisagés dans l'Open Season entre la France et la Belgique ?**

Dix-huit acteurs se sont prononcés sur cette question : treize expéditeurs, trois gestionnaires d'infrastructures gazières, deux associations.

#### ❖ Expéditeurs

Les expéditeurs sont partagés sur les produits de capacités envisagés dans la consultation publique.

Six d'entre eux sont favorables avec le schéma proposé. Deux expéditeurs souhaitent qu'un maximum de capacités soit accessible depuis le PEG Nord et que le différentiel tarifaire entre les capacités accessibles depuis le terminal méthanier et depuis le PEG soit aussi réduit que possible.

Sept expéditeurs sont défavorables au schéma de produits de capacités envisagé :

- pour trois d'entre eux, la définition des capacités fermes est contestable dans la mesure où ces capacités sont dépendantes des flux de gaz sur le Franpipe. Certains expéditeurs s'interrogent d'ailleurs sur la continuité de ces flux à l'avenir ;
- deux autres sont en désaccord avec la définition des capacités conditionnelles dans la mesure où les expéditeurs présents au terminal de Dunkerque LNG maîtriseraient totalement la disponibilité de ces capacités ;
- cinq expéditeurs proposent d'autres schémas alternatifs où les utilisateurs du Franpipe seraient traités de façon équivalente à ceux présents sur le terminal de Dunkerque LNG, ou bien où tous les expéditeurs auraient accès aux différents types de capacités. Un expéditeur considère que toutes les capacités créées doivent être commercialisées comme conditionnelles.

#### ❖ Gestionnaires d'infrastructures gazières



Un gestionnaire d'infrastructure est favorable au schéma proposé.

Un autre est réservé sur le niveau de capacité ferme qui pourra être proposé depuis le PEG Nord vers la Belgique. Il est nécessaire selon lui d'étudier, entre autres, les flux minimaux livrés par le Franpipe, les consommations locales de la région de Dunkerque et les effets des maintenances sur les réseaux amont.

Un troisième gestionnaire d'infrastructure juge que la création d'un produit spécifique pour le terminal de Dunkerque LNG est de nature à fausser la concurrence entre les expéditeurs d'une part (selon qu'ils sont présents ou non sur ce terminal) et entre les terminaux de Dunkerque LNG et de Montoir d'autre part. Par ailleurs, ce gestionnaire d'infrastructure conteste le caractère conditionnel des capacités proposées depuis le terminal de Dunkerque LNG.

#### ❖ Associations

Une association est favorable aux produits de capacités envisagés car ils reflètent les contraintes d'exploitation des infrastructures. Elle met néanmoins en garde contre un possible risque de distorsion de la concurrence à l'avantage des expéditeurs présents sur le terminal de Dunkerque LNG par rapport aux autres expéditeurs de la zone Nord.

Une deuxième association y est au contraire défavorable car les produits proposés ne seraient pas susceptibles de contribuer significativement à la concurrence en France.

#### **Question 3 :**

**Que pensez-vous de l'application d'un terme tarifaire de proximité pour les expéditeurs acheminant du gaz vers la nouvelle interconnexion de Veurne depuis le PIR Dunkerque ou le terminal méthanier de Dunkerque LNG ?**

Dix-sept acteurs se sont prononcés sur cette question : douze expéditeurs, trois gestionnaires d'infrastructures gazières, deux associations.

#### ❖ Expéditeurs

Les expéditeurs sont partagés sur la mise en œuvre d'un tarif de proximité.

Six expéditeurs sont favorables à une telle disposition. Quatre d'entre eux considèrent que cela permet de refléter fidèlement les coûts de transport sur une faible distance. Un autre expéditeur juge que le rabais de proximité se justifie également par le coût évité de désodorisation.

Six autres expéditeurs sont défavorables à la création d'un tarif de proximité. Quatre d'entre eux craignent une distorsion de compétitivité entre les expéditeurs pour accéder aux marchés nord européens. Deux expéditeurs soulignent que cette disposition ne correspond pas à la définition actuelle du tarif de proximité. Un expéditeur considère que ce mécanisme nuirait à la liquidité du PEG Nord. Enfin, deux expéditeurs considèrent qu'un traitement au cas par cas des points d'interconnexion nuirait au modèle



général d'entrée/sortie.

❖ **Gestionnaires d'infrastructures gazières**

Deux gestionnaires d'infrastructures sont favorables au tarif de proximité car il permettrait de favoriser l'arrivée de gaz non odorisé, indispensable au projet. Ces opérateurs considèrent également que le tarif applicable aux capacités depuis le terminal méthanier devrait être comparable au coût d'une liaison directe entre le terminal et la Belgique.

Un troisième gestionnaire d'infrastructure considère qu'un tel mécanisme n'existe pour aucun autre point d'interconnexion (PIR). Il irait, selon lui, à l'encontre de l'objectif d'uniformisation et de fluidification des conditions d'accès aux PIR. Enfin pour cet opérateur, cette disposition tarifaire pourrait introduire une distorsion de compétitivité entre le terminal de Dunkerque LNG et celui de Montoir.

❖ **Associations**

Une association est favorable à un tarif de proximité, représentatif de la faible distance parcourue et du fait que le gaz est réexporté directement, sans être odorisé.

Une deuxième association s'oppose au principe d'un tarif de proximité qui bénéficierait aux utilisateurs du terminal de Dunkerque LNG alors que ce terminal est une infrastructure exemptée.

**Question 4 :**

**Que pensez-vous de la différence de tarification pour les capacités fermes et les capacités conditionnelles ?**

Quatorze acteurs se sont prononcés sur cette question : dix expéditeurs, trois gestionnaires d'infrastructures gazières, une association.

❖ **Expéditeurs**

Le tarif lié à la conditionnalité des capacités est fortement discuté par les expéditeurs.

Cinq expéditeurs sont favorables à la différence de tarification proposée. Ils considèrent notamment que la pression fournie par le terminal au réseau de transport et la nature des capacités conditionnelles justifient un rabais tarifaire.

Cinq expéditeurs sont, au contraire, défavorables au rabais proposé pour les capacités conditionnelles. Selon quatre d'entre eux, les capacités conditionnelles sont fermes dans la pratique car les expéditeurs présents sur le terminal de Dunkerque LNG maîtriseraient totalement les conditions d'interruption. Un autre expéditeur estime, d'une part, qu'un tel rabais serait inédit dans le tarif d'utilisation des réseaux de transport, et d'autre part, que les expéditeurs présents sur le terminal méthanier de Dunkerque LNG doivent



supporter la majorité des coûts liés à cet investissement, dans la mesure où ils en sont les principaux bénéficiaires.

❖ **Gestionnaires d'infrastructures gazières**

Deux gestionnaires d'infrastructures sont favorables à la différence de tarification entre capacités fermes et capacités conditionnelles. L'un juge que la tarification des différentes capacités doit être représentative des investissements engendrés. L'autre considère que la durée d'engagement plus longue, la pression fournie par le terminal méthanier au réseau de transport, le PCS supérieur du GNL par rapport au gaz gazeux et la nature conditionnelle des capacités accessibles depuis le terminal justifient un rabais par rapport au prix des capacités fermes.

Un troisième gestionnaire d'infrastructure est opposé à cette différence de tarification. Elle créerait un déséquilibre concurrentiel entre le terminal de Dunkerque LNG et celui de Montoir qui ne bénéficierait pas de ce type de dispositif.

❖ **Associations**

Une association est favorable à la différence de tarification dans la mesure où elle découle de contraintes techniques d'émission vérifiables. Cette association souligne qu'il faudra veiller à l'application non discriminatoire de cette disposition.

Une deuxième association s'oppose à la différence de tarification qui bénéficierait aux utilisateurs d'une infrastructure exemptée.

**Question 5 :**

**Etes-vous favorable à la tarification envisagée concernant les capacités développées grâce à la station de désodorisation à Taisnières H ?**

Quatorze acteurs se sont prononcés sur cette question : onze expéditeurs, un gestionnaire d'infrastructures gazières, deux associations.

❖ **Expéditeurs**

Une forte majorité d'expéditeurs se positionne contre le projet de station de désodorisation.

Huit expéditeurs s'opposent au projet. Selon eux, les coûts sont trop élevés et les incertitudes techniques trop importantes pour le faible volume de capacités fermes créées. Trois d'entre eux considèrent que GDF Suez devrait renégocier son engagement auprès de la Commission européenne pour substituer à la station de désodorisation, soit la création d'une interconnexion à Veurne, soit la mise en place d'un mécanisme d'engagement de flux.



Seuls deux expéditeurs soutiennent le projet dont ils jugent les dépenses d'investissements et le délai de réalisation acceptables.

Par ailleurs, un expéditeur est favorable à la tarification envisagée et 5 autres considèrent qu'il est difficile de se prononcer sur le tarif étant donné l'imprécision de la fourchette des coûts proposée par GRTgaz.

Enfin, 3 expéditeurs soulignent que le prix des capacités fermes à Veurne ne devrait pas être basé sur le coût évité de la station de désodorisation.

❖ **Gestionnaires d'infrastructures gazières**

Un gestionnaire d'infrastructure se prononce en faveur de la tarification envisagée dans la consultation publique car elle permet de refléter la structure des coûts.

❖ **Associations**

Deux associations se prononcent en défaveur du projet de station de désodorisation. Selon elles, sa pertinence pour le marché et son acceptabilité par les autorités ne sont pas démontrées.

**Question 6 :**

**Voyez-vous un intérêt à la fixation d'un quota de capacités de court terme au point d'interconnexion de Veurne ?**

Dix-huit acteurs se sont prononcés sur cette question : treize expéditeurs, trois gestionnaires d'infrastructures gazières, deux associations.

❖ **Expéditeurs**

Douze des treize expéditeurs ayant répondu à cette question sont favorables à la fixation d'un quota de capacités de court terme.

Deux expéditeurs jugent que la nouvelle interconnexion de Veurne doit être traitée comme toutes les autres interconnexions. Un autre expéditeur souligne que des capacités de court terme permettent plus de flexibilité et favorisent les nouveaux entrants. Par ailleurs, deux expéditeurs considèrent que les capacités fermes de court terme qui seraient proposées à Veurne ne seraient pas comparables aux capacités interruptibles de la France vers Belgique proposées à Taisnières H. Enfin, un expéditeur souhaite que toutes les capacités développées au niveau de cette interconnexion soient commercialisées à court terme.

Un seul expéditeur est défavorable à la création de capacités de court terme, dans la mesure où leur coût reposerait sur le consommateur français, qui ne bénéficie pas du développement d'un point de sortie.

### ❖ Gestionnaires d'infrastructures gazières

Deux gestionnaires d'infrastructures sont favorables à la fixation d'un quota de capacités de court terme. Pour l'un d'eux, les expéditeurs présents sur le terminal de Dunkerque LNG sont avantagés pour décider de la réservation de capacités de long terme. Un quota de capacité de court terme permettrait d'éviter une situation discriminatoire. Le deuxième gestionnaire d'infrastructure est favorable à la création de capacités de court terme et juge qu'elles bénéficieraient à tous les expéditeurs présents au PEG Nord. A ce titre, la couverture de leurs coûts devrait, selon lui, être entièrement mutualisée.

Un troisième gestionnaire d'infrastructure est plutôt défavorable à la création de capacités de court terme, dans la mesure où le développement de telles capacités est incertain côté belge.

### ❖ Associations

Une association se prononce en faveur de la création de capacités de court terme.

Une deuxième association s'y oppose car le développement de capacités de court terme de sortie ne bénéficie pas aux consommateurs français.

#### **Question 7 :**

**Que pensez-vous du déroulement envisagé pour l'Open Season ?**

Seize acteurs se sont prononcés sur cette question : onze expéditeurs, trois gestionnaires d'infrastructures gazières, deux associations.

### ❖ Expéditeurs

Les expéditeurs sont satisfaits du déroulement envisagé de l'Open Season.

Huit expéditeurs sont favorables au déroulement proposé. Ils rappellent leur attachement au respect des GGPOS, à la transparence du processus et à la visibilité tarifaire. Deux expéditeurs insistent sur le besoin de coordination entre GRTgaz et Fluxys pour réaliser cet investissement. Un autre expéditeur souhaite qu'un test économique commun soit adopté par les deux transporteurs pour décider de l'investissement. Un expéditeur demande quant à lui à ce que les engagements de réservation sur la nouvelle interconnexion soient conditionnés à la réalisation du terminal de Dunkerque LNG.

Trois expéditeurs sont défavorables au déroulement proposé, principalement pour des raisons de calendrier. Un expéditeur indique que les délais envisagés ne sont pas compatibles avec son processus de décision. Un deuxième expéditeur considère que ce déroulement ne permettrait pas d'étudier pleinement un mécanisme d'engagement de flux. Enfin, un expéditeur est opposé au principe même d'une Open Season pour le développement d'une interconnexion à Veurne. Selon lui, l'investissement est suffisamment restreint pour que le risque soit pris de ne commercialiser ces capacités qu'à court terme, sans engagement de réservation à long terme permettant de sécuriser la couverture des coûts.

### ❖ Gestionnaires d'infrastructures gazières

Deux gestionnaires d'infrastructures sont favorables au déroulement envisagé. L'un d'eux juge que ce déroulement est conforme au GGPOS et qu'il permettra une procédure transparente et non-discriminatoire. Il rappelle également l'importance d'une phase non-engageante. Le deuxième gestionnaire souhaite que les engagements de réservation de capacités sur la nouvelle interconnexion soient conditionnés à la réalisation du terminal de Dunkerque LNG.

Un troisième gestionnaire d'infrastructure n'est pas favorable au déroulement envisagé. Selon lui, l'absence de capacités de court terme ou restituables et le calendrier serré permettront un engagement à long terme uniquement des expéditeurs présents sur le terminal de Dunkerque LNG.

### ❖ Associations

Une association juge le déroulement envisagé de l'Open Season satisfaisant et conforme aux règles édictées par l'EREGG.

Une deuxième association y est défavorable. Pour elle, une Open Season n'est pas adaptée si la nouvelle interconnexion est dédiée à un terminal exempté, les études sont insuffisantes sur la station de désodorisation et les interactions avec l'Open Season entre la France et l'Espagne actuellement en cours devraient être prises en compte.

### **Question 8 :**

**Que pensez-vous des durées d'engagements qui pourraient être demandées au marché ?**

Treize acteurs se sont prononcés sur cette question : neuf expéditeurs, trois gestionnaires d'infrastructures gazières, une association.

### ❖ Expéditeurs

Les expéditeurs sont partagés concernant les durées d'engagement proposées dans la note de consultation publique.

Quatre expéditeurs y sont favorables. Deux d'entre eux pensent que la durée d'engagement supérieure demandée aux utilisateurs du terminal méthanier doit s'accompagner d'un rabais tarifaire. Un autre expéditeur affirme qu'une durée d'engagement de 20 ans permet aux utilisateurs de Dunkerque LNG de couvrir les coûts de l'interconnexion dont ils sont les principaux bénéficiaires.

Cinq expéditeurs s'opposent aux durées d'engagement proposées. Le principe de durée d'engagement différenciée selon la provenance du gaz est remis en cause par certains d'entre eux. Trois expéditeurs préféreraient des engagements de 10 ans pour tous les expéditeurs, comme cela est le cas pour les autres interconnexions. Un expéditeur suggère que la durée d'engagement soit abaissée à 5 ans. Enfin, un dernier expéditeur demande à ce que toutes les capacités soient commercialisées à court terme.

### ❖ Gestionnaires d'infrastructures gazières

Deux gestionnaires d'infrastructures sont favorables aux durées d'engagement qui pourraient être demandées. L'un d'entre eux estime que les durées d'engagement doivent être cohérentes :

- d'une part, avec celles demandées aux clients du terminal méthanier, pour les expéditeurs souhaitant acheminer du gaz depuis Dunkerque LNG ;
- d'autre part, avec les durées habituellement demandées pour le développement d'autres points d'interconnexion, pour les autres expéditeurs.

Ce gestionnaire d'infrastructure souligne également qu'il est nécessaire que des produits de même durée d'engagement et de même maturité soient proposés en France et en Belgique. Le deuxième gestionnaire d'infrastructure considère qu'un engagement plus long doit se traduire par un prix moins élevé pour la capacité.

Un troisième gestionnaire d'infrastructure est en désaccord avec les durées d'engagement proposées. Pour lui, seuls les expéditeurs présents sur le terminal de Dunkerque LNG seront en position de décider des réservations de capacités sur ces durées.

### ❖ Associations

Une association est en faveur de durées d'engagement différentes pour les expéditeurs acheminant du gaz depuis le terminal méthanier de Dunkerque LNG ou depuis le PEG Nord. Elle considère, en revanche, que les durées d'engagement pour les expéditeurs présents au PEG Nord devraient être réduites à 5 ans.

### Question 9 :

#### **Que pensez-vous du calendrier envisagé ?**

Quinze acteurs se sont prononcés sur cette question : neuf expéditeurs, quatre gestionnaires d'infrastructures gazières, deux associations.

### ❖ Expéditeurs

Les expéditeurs sont partagés sur le calendrier proposé.

Quatre expéditeurs le soutiennent. Trois d'entre eux considèrent que l'Open Season doit être coordonnée avec la décision d'investissement de Dunkerque LNG et que l'interconnexion France → Belgique doit entrer en service en même temps que le terminal. Un quatrième expéditeur soutient le calendrier à condition qu'il permette aux régulateurs et transporteurs belges et français de se coordonner et d'apporter de la transparence au marché.

Quatre expéditeurs sont défavorables au calendrier envisagé. Pour trois d'entre eux, ce calendrier est trop serré et ne permet pas de mener toutes les études d'impact nécessaires.



Un expéditeur demande à ce que le calendrier prévoit l'étude d'un mécanisme d'engagement de flux.

❖ **Gestionnaires d'infrastructures gazières**

Trois gestionnaires d'infrastructures se prononcent en faveur du calendrier proposé. L'un d'entre eux souhaite que la nouvelle interconnexion France → Belgique soit disponible dès l'entrée en service du terminal de Dunkerque LNG. Les deux autres gestionnaires d'infrastructures qualifient le calendrier d'ambitieux et rappellent qu'il pourrait évoluer.

Un quatrième gestionnaire d'infrastructure est défavorable au calendrier proposé, qu'il considère basé sur les seules problématiques du terminal de Dunkerque LNG.

❖ **Associations**

Deux associations critiquent le calendrier proposé. Pour l'une, le calendrier devrait permettre l'étude d'un mécanisme d'engagement de flux. Pour l'autre, il serait nécessaire de coordonner cette open Season avec la procédure actuellement en cours entre la France et l'Espagne.

**Question 10 :**

**Selon vous, la mise en place de capacités « rebours fermes » de la France vers la Belgique grâce à des mécanismes de type « engagement de flux » présente-t-elle un intérêt par rapport aux capacités rebours existantes ?**

Seize acteurs se sont prononcés sur cette question : douze expéditeurs, deux gestionnaires d'infrastructures gazières, deux associations.

❖ **Expéditeurs**

Les expéditeurs sont très majoritairement favorables à l'étude d'un tel mécanisme.

Onze expéditeurs sont en faveur de l'étude de ce dispositif.

Quatre d'entre eux considèrent qu'il permettrait de créer des capacités fermes de la France vers Belgique rapidement, mais que ces capacités ne pourraient être commercialisées sur le long terme car le sens dominant des flux gaziers est imprévisible après 2015. Pour ces expéditeurs, le mécanisme d'engagement de flux est envisagé comme une solution transitoire et à court terme.

Quatre autres expéditeurs pensent que ce mécanisme peut permettre d'éviter un éventuel surinvestissement et d'optimiser le fonctionnement du réseau. Ces expéditeurs jugent le mécanisme d'engagement de flux préférable au développement d'une nouvelle interconnexion physique. Pour deux de ces expéditeurs ce sont surtout les capacités court terme ferme qui sont utiles de la France vers la Belgique car elles permettent les arbitrages.



Deux expéditeurs rappellent qu'ils sont opposés à tout mécanisme d'engagement de flux s'il n'est pas basé sur le volontariat.

Un dernier expéditeur pense que les capacités ainsi créées devraient être tarifées de manière à couvrir le coût de ces engagements.

❖ **Gestionnaires d'infrastructures gazières**

Un gestionnaire d'infrastructure se dit prêt à étudier cette solution, même si elle ne lui semble pas faire partie de ses missions. Selon lui, elle ne permettra pas de garantir des capacités fermes à long terme.

Un autre gestionnaire d'infrastructure n'est pas opposé à ce mécanisme mais affirme qu'il ne pourra pas répondre à ses besoins.

❖ **Associations**

Deux associations sont favorables à l'étude de mécanismes d'engagement de flux. Selon elles, ils permettraient d'éviter le surinvestissement, d'optimiser le fonctionnement du réseau et d'améliorer la fluidité du marché.

**Question 11 :**

**Avez-vous d'autres remarques ?**

Quatorze acteurs ont fait part de remarques complémentaires : neuf expéditeurs, quatre gestionnaires d'infrastructures gazières, une association.

❖ **Expéditeurs**

Deux expéditeurs souhaitent que la nouvelle interconnexion France-Belgique à Veurne permette le développement à la fois de capacités de la France vers la Belgique et de la Belgique vers la France.

Un autre expéditeur affirme que la question de la qualité du gaz (en particulier son odorisation) doit être traitée pour qu'un marché européen intégré puisse émerger.

Un quatrième expéditeur souhaite que les modalités d'exportation de la flexibilité horaire du terminal de Dunkerque LNG vers la Belgique soient précisées.

Un dernier expéditeur pense qu'il sera nécessaire de prévoir des dispositions contractuelles permettant de se désengager si les mises en service du terminal méthanier de Dunkerque LNG ou des capacités de transport à Veurne venaient à être retardées.



### ❖ Gestionnaires d'infrastructures gazières

Un gestionnaire d'infrastructure souhaite que le tarif d'utilisation de la nouvelle interconnexion à Veurne soit fixé à long terme. Il souhaite également que les modalités d'exportation vers la Belgique de la flexibilité horaire mise à disposition par le terminal de Dunkerque LNG soient explicitées. Deux gestionnaires d'infrastructures demandent que le terminal de Dunkerque LNG ne bénéficie pas d'avantages pour exporter son gaz ou sa flexibilité vers la Belgique. Des risques de distorsions de concurrence sont mis en avant.

Un autre gestionnaire d'infrastructure souligne que le mode de régulation doit être stable et incitatif pour permettre la réalisation des investissements.

Le quatrième gestionnaire d'infrastructure souligne l'importance de rechercher des réponses rationnelles aux questions d'interopérabilité et de qualité du gaz qui divisent les gestionnaires d'infrastructures de la région nord ouest.

### ❖ Associations

Une association considère qu'il est nécessaire d'harmoniser les normes de qualité du gaz. Pour cette association, le gaz odorisé sur les réseaux de transport français respecte les seuils de soufre et de mercaptans recommandés par EASEE-gas. A ce titre, ce gaz devrait selon elle pouvoir circuler dans les autres réseaux de transport européens.